



Communiqué de presse du 6 septembre 2012
Artisanat du Bâtiment/Transition énergétique

La CAPEB veut construire le changement de la performance énergétique des bâtiments

Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « *L'artisanat du bâtiment a prouvé son engagement pour répondre aux enjeux environnementaux. Nous avons cependant besoin que le gouvernement nous aide à faire évoluer les mentalités pour redonner de l'espoir aux ménages en suscitant de la croissance.* »

Paris, le 6 septembre 2012 - A l'approche de la Conférence environnementale des 14 et 15 septembre prochains, la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) fait le point sur les enjeux en matière de rénovation énergétique des logements et sur son engagement pour améliorer les dispositifs dans ce secteur stratégique. En constante progression depuis neuf trimestres, l'activité générée par les travaux de rénovation énergétique représente une véritable bouffée d'oxygène pour le bâtiment en cette période de crise. A l'occasion de sa conférence de presse, la CAPEB présente les clés de la réussite de la transition énergétique et propose d'en faire un levier indispensable pour relancer l'activité et stimuler l'emploi.

Faire d'une pierre deux coups : réduire les dépenses énergétiques et relancer l'activité

L'artisanat du bâtiment est un acteur majeur de la transition énergétique : le bâtiment est l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie, donc une source d'économies d'énergie considérable. De plus, les artisans sont, du fait de leur implantation dans le tissu local, les interlocuteurs privilégiés pour une action fine sur le territoire, particulièrement adaptée au caractère diffus du parc actuel.

Stimuler la rénovation énergétique des bâtiments existants présente donc un double avantage : tenir les engagements pris par la France en matière d'économie d'énergie et avoir un impact très positif sur l'économie. En effet, la construction, qui pèse 6,5% du PIB, contribue à la croissance nationale. Ce secteur, très affecté par la crise depuis 2008, a su se maintenir en 2011 et au 1^{er} semestre 2012, mais devrait à nouveau reculer au 2^e semestre 2012 et plus sévèrement en 2013. Il est donc nécessaire à double titre d'investir tant dans le neuf qu'en rénovation dans le bâtiment.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, indique à ce sujet : « *Nous sommes convaincus de l'utilité sociale et économique des travaux d'amélioration des performances énergétiques du logement (APEL). Nous nous engageons en ce sens : nous nous formons grâce à FEE Bat, nous œuvrons au sein du programme RAGE, nous nous organisons avec la marque ECO Artisan® et l'offre ECO Rénovation®. Mais la demande n'est pas suffisante. Il faut que l'Etat accompagne l'émergence de ce marché. A noter cependant que si demain le coût de l'énergie est multiplié par 2 ou 3, le marché de la performance énergétique va devenir un enjeu crucial.* »

Plusieurs leviers d'actions identifiés pour réussir la transition énergétique

Une estimation d'activité sur la base des objectifs 2013 du Grenelle de l'environnement

Si les 400 000 logements en rénovation prévus par le Grenelle de l'environnement (38 % d'amélioration de performance énergétique) se réalisaient en 2013, et sur la base d'une hypothèse moyenne de 15 000 euros de travaux, **6 milliards d'euros d'activité** seraient ainsi générés, représentant un potentiel de 40 000 emplois supplémentaires en complément des emplois existants qui absorberaient déjà une partie de cette activité générée.

La mise en mouvement de la société passera nécessairement par un **soutien fort à la demande des ménages**. C'est le premier point sur lequel il faut agir. Pour cela, la CAPEB estime que plusieurs mesures sont nécessaires.

1) L'épargne des ménages doit être fléchée massivement vers les travaux de performance énergétique grâce à une transformation du Prêt LDD en un « **Plan Epargne Energie** ».

2) Le **cumul de l'Eco-prêt sur 5 ans et le Crédit d'impôt développement durable (CIDD)** doit être préservé, les conditions de ressources supprimées pour créer un dispositif universel et puissant pour les travaux et équipements les plus performants.

3) Les **certificats d'économie d'énergie (CEE)** sont également une source de financement à développer. Il faudrait favoriser la possibilité pour les ménages, ayant moins de 45 000 € de ressources annuelles et ne pouvant

pas prétendre au programme « Habiter mieux », de réaliser des travaux de performance énergétique en multipliant par 2 la valeur des CEE. Une communication renforcée sur ce dispositif permettrait de soutenir la demande.

- 4) Le développement de la « valeur verte » permettrait de faire évoluer les mentalités : La mise en place d'un **PTZ + bonifié à l'acquisition dans l'ancien** (600 à 800 000 mutations) en fonction de la performance énergétique du bien, avec ou sans réalisation de travaux d'amélioration, favoriserait l'émergence d'une « valeur verte » sur le marché du résidentiel existant.
- 5) Enfin, il est nécessaire de créer un contexte favorable au changement, notamment en **stabilisant sur 5 ans les dispositifs de soutien** pour laisser à tous les acteurs le temps de se les approprier. Une sensibilisation plus poussée du grand public est également souhaitable. De plus, il faut préparer les changements déjà actés, comme l'entrée en vigueur du principe d'Eco conditionnalité.

Selon Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Cette date butoir de l'éco-conditionnalité fixée à 2014 est jouable si des mesures gouvernementales sont prises rapidement, comme d'ailleurs devrait être établi prioritairement **un planning d'actions détaillé pour le secteur du bâtiment avec pour grande échéance 2020**. Les objectifs quantitatifs environnementaux et les moyens pour y parvenir (techniques, financiers, juridiques, organisationnels, humains) devraient être précisés. Ainsi les entreprises disposeraient de perspectives claires et stables leur permettant de se préparer aux échéances fixées par les pouvoirs publics.

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du bâtiment (www.capeb.fr), lequel dénombre :

- 380 000 entreprises employant moins de 20 salariés, soit 98 % des entreprises du bâtiment**
- 709 638 actifs, soit 67 % des actifs du bâtiment
- et 77 000 apprentis, soit 81 % des apprentis du bâtiment

Lesquels réalisent :

- 77 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du bâtiment,
- 1,63 milliard d'euros d'investissements, soit 61 % des investissements du bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ces chiffres sont extraits du Dossier institutionnel de la CAPEB de juin 2012

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
